

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
7 AVENUE MARCEAU 58000 NEVERS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 01/01/2021 au 30/06/2021

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1^{er} semestre 2021

NUMERO DE DELIBERATION	INTITULE DE L'ACTE
2021-01	Approbation du compte de gestion – exercice 2021 – Budget Principal
2021-02	Approbation du compte administratif – exercice 2020 – Budget Principal
2021-03	Approbation du compte de gestion – exercice 2020 – Budget Annexe
2021-04	Approbation du compte administratif – exercice 2020 – Budget Annexe
2021-05	Débat d'orientation budgétaire
2021-06	Information du comité syndical du lancement d'une procédure d'appel d'offres et autorisation au Président de signer les marchés et tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet « Nièvre Très Haut Débit » – DET-OPC – AOR
2021-07	Information du comité syndical du lancement d'une procédure d'appel d'offres et autorisation au Président de signer les marchés et tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet « Nièvre Très Haut Débit » – VISA
2021-08	Affectation du résultat – exercice 2020 – Budget Principal
2021-09	Vote du Budget 2021 – Budget Principal
2021-10	Affectation du résultat 2020 – Budget annexe
2021-11	Vote du budget 2021 – Budget annexe
2021-12	Avenant N° 28 au contrat de concession NiverTel

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-01 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,	Yves Ribet,
Guy Hourcabié,	Patrice Joly,
Jean-François Dubois,	Jean-Charles Brochard,
Bruno Millière,	Jean-Luc Gauthier,
Jean-Luc Vieren,	Bertrand Couturier,
Antoine Audoin Maggiar,	Sylvie Thomas
François Gautheron,	Jacques Mercier.
Nathalie Forest,	.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcabié.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- + **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- + **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;

✚ **VU** l'instruction comptable M52 ;

✚ **VU** le rapport n° 1.

CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par la Comptable et permet de vérifier l'exécution du budget et de présenter la situation financière du syndicat.

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine, que ce bilan paraît régulier et se décompose comme suit :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	8 776 496.20	Fonds propres	10 388 071.23
Circulant	1 811 903.96	Dette	262.52
Comptes de régularisation	245.59	Comptes de régularisation	200 312.00
Total	10 588 645.75	Total	10 588 645.75

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget, et que ce dernier, après vérification, est conforme au compte administratif du syndicat.

I – Fonctionnement

Libellés	Montants
Total recettes section de fonctionnement	1 378 346.46
Total dépenses section de fonctionnement	1 222 415.16
Excédent de fonctionnement	155 931.30
Résultat exercice 2019	65 63.26
Résultat de clôture exercice 2020	220 994.56 €

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	1 298 512.78
Total dépenses section d'investissement	606 308.34
Excédent d'investissement	692 204.44
Résultat exercice 2019	698 376.03
Résultat de clôture exercice 2020	1 390 580.47 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

✚ De **prendre acte** des éléments transmis par le Payeur départemental ;

✚ De **déclarer** que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte pour l'exercice 2020, joint en annexe, transmis par la comptable.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 15

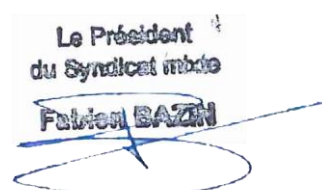
Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabrice BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-02 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :


Fabien Bazin,	Yves Ribet,
Guy Hourcabié,	Patrice Joly,
Jean-François Dubois,	Jean-Charles Brochard,
Bruno Millière,	Jean-Luc Gauthier,
Jean-Luc Vieren,	Bertrand Couturier,
Antoine Audoin Maggiar,	Sylvie Thomas
François Gautheron,	Jacques Mercier.
Nathalie Forest,	.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcabié.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Cadre de référence

-  **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;

- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- + VU l'instruction comptable M52 ;
- + VU la délibération N°2021-01 approuvant le compte de gestion concernant l'exercice 2020 (budget principal)
- + VU le rapport n° 2.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Guy Hourcabie, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;

– Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services	
74	Dotations et participations	748 321.98
75	Autres produits de gestion courante	104 054.68
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	392.38
042	Opérations ordre transferts entre sections	521 944.81
013	Atténuations de charges	3 632.61
	Sous-total recettes section de fonctionnement	1 378 346.46
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	65 063.26
	Total recettes section de fonctionnement	1 443.409.72
011	Charges à caractère général	105 387.78
012	Charges de personnel	452 292.47
65	Autres charges de gestion courante	169 288.63
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opérations d'ordre entre section	495 446.28
	Total Dépenses section de fonctionnement	1 222 415.16
	Excédent de la section de fonctionnement	220 994.56

La section de fonctionnement présente un excédent de 220 994.56 €.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
10222	FCTVA	273 789.00
13	Subventions d'investissement	529 277.50
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
040	Opérations d'ordre entre sections	495 446.28
	Sous-total recettes section d'investissement	1 298 512.78
R001	Excédent d'investissement reporté de 2018	698 376.03
	Total recettes section d'investissement	1 996 888.81
13	Subventions d'investissements	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 134.44
204	Subventions d'équipement versées	33 248.00
21	Immobilisations corporelles	11 171.09
23	Immobilisations en cours	9 810.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	521 944.81
	Total Dépenses section d'investissement	606 308.34
	Excédent section d'investissement	1 390 580.47

La section investissement présente un excédent de 1 390 580.47 €.

- + De constater l'excédent de la section de fonctionnement (220 994.56 €) ;
- + De constater l'excédent de la section d'investissement (1 390 580.47 €) ;
- + De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2020 ;
- + D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Faihen BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-03 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2020

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Guy Hourcabie,

Jean-François Dubois,

Bruno Millière,

Jean-Luc Vieren,

Antoine Audoin Maggiar,

François Gautheron,

Nathalie Forest,

Yves Ribet,

Patrice Joly,

Jean-Charles Brochard,

Jean-Luc Gauthier,

Bertrand Couturier,

Sylvie Thomas

Jacques Mercier.

.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcabie.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Cadre de référence

- + VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- + VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;
- + VU** l'instruction comptable M4.

 **VU** le rapport n° 3.

CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par la Comptable et permet de vérifier l'exécution du budget et de présenter la situation financière du syndicat.

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine, que ce bilan paraît régulier et se décompose comme suit :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	18 644 169,24	Fonds propres	19 828 633,97
Circulant	4 733 129,23	Dette	3 750 348,26
Comptes de régularisation	201 757,50	Comptes de régularisation	73,74
Total	23 579 055,97	Total	23 579 055,97

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget, et que ce dernier, après vérification, est conforme au compte administratif du syndicat.

I – Fonctionnement

Libellés	
Total recettes section de fonctionnement	699 097,07
Total dépenses section de fonctionnement	320 762,88
Excédent de fonctionnement	378 334,19
Résultat exercice 2019	63 823,94
Résultat de clôture exercice 2020	442 158.13

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	6 624 824,03
Total dépenses section d'investissement	13 235 995,25
Résultat exercice 2019	11 053 477.82
Résultat de clôture exercice 2020	4 442 306.60

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De **prendre acte** des éléments transmis par le Payeur départemental ;
- + De **déclarer** que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- + D'**approuver** le compte de gestion du syndicat mixte pour l'exercice 2020, joint en annexe transmis par la comptable.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 15


Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN



- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✚ Vu l'instruction comptable M4 ,
- ✚ Vu la délibération N°2021-03 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe,
- ✚ Vu le rapport n° 4.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Guy Hourcabie, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;

- Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
74	Subvention d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	155 635.83
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations ordre transferts entre sections	543 461.24
013	Atténuations de charges	
	<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>	<i>699 097.07</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2019	63 823.94
	<i>Total recettes section de fonctionnement</i>	<i>762 921.01</i>
011	Charges à caractère général	15 146.20
012	Charges de personnel	49 122.95
66	Charges financières	5 624.00
67	Charges exceptionnelles	1 563.52
042	Opérations ordre transferts entre sections	249 306.20
	<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>	<i>320 762.88</i>
	<i>Excédent de la section de fonctionnement</i>	<i>442 158.13</i>

La section de fonctionnement présente un excédent de 442 158.13 €.

II - Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
13	Subventions d'investissement	6 343 406.22
16	Emprunt	0.00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours	32 111.60
040	Opérations d'ordre entre sections	249 302.21
	<i>Sous-total recettes section d'investissement</i>	<i>6 624 824.03</i>
R001	Excédent d'investissement reporté de 2019	11 053 477.82
	<i>Total recettes section d'investissement</i>	<i>17 678 301.85</i>
13	Subventions d'investissements	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 463 735.43
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	11 228 798.58
040	Opérations ordre transfert entre sections	543 461.24
	<i>Total Dépenses section d'investissement</i>	<i>13 235 995.25</i>
	<i>Excédent section d'investissement</i>	<i>4 442 306.60</i>

La section investissement présente un excédent de 4 442 306.60 €.

- + De constater l'excédent de la section de fonctionnement (442 158.13 €) ;
- + De constater l'excédent de la section d'investissement (4 442 306.60 €) ;
- + De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2020 ;
- + D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 14

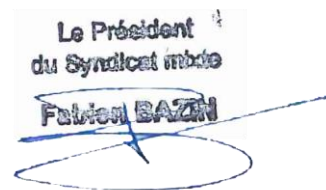
Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabrice BAZIN



Considérant que les principales activités concernent les missions d'études, de projets de déploiement des réseaux, de gestion des marchés, d'instructions des dossiers. Une dotation équilibrée du budget de fonctionnement par les membres permet d'assumer et d'atteindre les objectifs en rapport avec les niveaux d'investissements accordés par les financeurs publics.

Considérant que toutes les communautés de communes sont associées à la gouvernance du syndicat. Leur représentation par un délégué est un lien avec les territoires.

Considérant que les déploiements de réseaux FTTH, public pour celui de Nièvre numérique et privés pour SFR et Orange, sont tous engagés sur l'ensemble du département.

Considérant que Le réseau public départemental de fibres optiques NiverTel, construit en 2008, est mobilisé pour interconnecter les centraux optiques, ce qui procure un avantage pour le déploiement SFR et favorise l'arrivée des FAI - Fournisseurs d'Accès Internet sur le réseau public (activation).

Considérant que la couverture complète en FTTH du département est actée et rejoint l'objectif de l'Etat d'un accès en fibre optique pour tous d'ici 2025. Cependant, l'accès dès à présent à une connexion de 30 Mb/s mérite de recourir à des technologies alternatives radio-terrestre et satellite.

Le déploiement d'équipements THD Radio en Nièvre permet une connexion de 30Mb/s descendants et 5 Mb/s montants avec un pack de services internet-téléphonie-télévision commercialisé par trois opérateurs.

Considérant que la boucle fibre optique départementale est de plus en plus mobilisée par les opérateurs spécialisés pour raccorder les entreprises et les collectivités avec des offres adaptées et une qualité de service supérieure aux offres FTTH.

Considérant que le programme numérique territorial du projet Nièvre THD pour étendre et développer la digitalisation d'entreprises ainsi que l'accompagnement des populations dans la dématérialisation des services publics est à amplifier.

Considérant qu'un schéma départemental des usages numériques SDUN est à bâtir pour structurer les projets de digitalisation des services publics et le développement des filières du département.

Considérant que le programme places de villages connectées en wifi se poursuit dans les espaces publics et touristiques.

Considérant que Nièvre numérique contribue, à travers ses engagements dans des programmes de coopération européenne, à mettre en avant les besoins de la ruralité, à promouvoir les initiatives que nous portons et à accéder à des financements.

Considérant les réseaux FTTH dans la Nièvre

Le marché de maîtrise d'œuvre avec Orange est arrivé à terme à la fin de l'année 2020. **Une inscription de plus de 200 k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour le règlement des dernières études à Orange.** Les reliquats d'études de liaisons entre les centraux optiques et les armoires seront confiés aux entreprises de travaux et les 20 dernières études des tracés de distribution seront établies avec un bureau d'études.

La production des études s'achèvera en 2021 pour permettre l'engagement de la totalité des travaux dans les périmètres de couvertures des 19 centraux optiques sous maîtrise d'ouvrage de Nièvre numérique. **Une**

inscription de 11 116 k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour la poursuite des travaux.

A ce jour, 18 centraux optiques sur 19 et 60 Sous-Répartiteurs Optiques sur 107 sont implantés. Ce sont 6 913 lignes qui sont construites et 13 000 en cours de construction. Les difficultés à obtenir les validations des dossiers par ENEDIS, les accords après avis de l'UDAP, les permissions de voiries pour implanter des poteaux bois à côtés de poteaux bétons, les accords des propriétaires immobiliers freinent l'avancement des travaux. **Une inscription de plus de 120 k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour le règlement des études ENEDIS.**

Une amélioration des procédures est constamment recherchée lors des réunions organisées avec l'assistance à maîtrise d'œuvre, le groupement d'entreprises Résonance – Sobecca BBF – l'Entreprise Electrique – l'entreprise Centre Electrique Val de Loire et des comités avec la SPL et BFC Fibre-Orange.

Les ateliers techniques avec la direction ENEDIS ont permis d'améliorer les processus de validations des études d'utilisation des poteaux de distribution d'électricité. Les plantations de poteaux bois, proposées en cas d'impossibilité d'utiliser des poteaux bétons, rencontrent des oppositions qui diffèrent le déroulement des câbles.

A noter que le déploiement de réseaux FTTH en zone rurale mobilise 12 fois plus de poteaux ENEDIS qu'en agglomération. **Une inscription de 375 k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour les redevances ENEDIS.**

Pour les dossiers d'implantations des armoires, qui requièrent un avis de l'Architecte des Bâtiments de France, ils nécessitent plusieurs mois de négociations dont certaines ne sont pas encore achevées.

Pour les communes qui ont à procéder à des opérations de mise à jour des adresses, l'organisme public Bourgogne Numérique propose, aux mairies qui le solliciteront, un accompagnement pour compléter leur base adresse locale et la déposer dans la base adresse nationale qui alimente les systèmes d'informations des opérateurs.

L'exploitation et la commercialisation des parcs de prises FTTH produites par Nièvre numérique sont confiées par contrat à la Société Publique Locale Bourgogne Franche-Comté numérique (SPL BFCn).

Pour pallier aux difficultés d'achèvements des travaux dues à l'attente des autorisations, la livraison des prises pour ouvrir la commercialisation des services est engagée dès que le seuil de 50% de prises raccordables d'une armoire optique est atteint.

La première ouverture commerciale a eu lieu au mois de mars 2020 sur la plaque de Cosne-sur-Loire avec une commercialisation des services de l'opérateur Orange. Vont suivre en 2021 Magny-Cours, Luzy, Cercy-la-Tour, Saint-Benin-d'Azy, La Charité-sur-Loire, Saint-Pierre-le-Moûtier, Guérigny, Corbigny, Donzy et Montsauche-les-Settons. **Une inscription de 188 k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour notre participation au frais de raccordement des usagers du réseaux (20% des prises produites en 2021).**

Les réserves émises par BFC Fibre lors des opérations de prise en exploitation et les niveaux d'exigences, notamment à propos de la remise de la totalité des données numériques et photographiques produites qui constituent les dossiers d'ouvrages exécutés, ont retardé de plusieurs mois la commercialisation des lignes construites.

Un cabinet accompagne Nièvre numérique dans ses relations avec la SPL BFCn et l'exploitant BFC Fibre pour garantir les intérêts du syndicat. **Une inscription de 70 k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour le règlement des frais de conseils.**

La présence de plusieurs opérateurs fournisseurs d'accès internet (FAI) d'envergure nationale doit favoriser la commercialisation des offres internet par fibre optique. L'interconnexion des centraux optiques grâce au réseau de première génération (NiverTel) permet de vendre aux FAI des offres activées afin de faciliter leur arrivée sur notre territoire. **Une inscription de 1 167k€ TTC est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Annexe pour l'achat à NiverTel de la collecte inter-NRO.**

Le financement des travaux et le remboursement de l'emprunt souscrit en 2018 (3,7M€) est assuré par le solde d'exécution de 4,4M€ reporté sur le Budget Annexe, le FEDER (2,2M€), le Département (1,5 M€), l'Etat (2,5M€), la Région (1,7M€) le financement des intercommunalités (3,8 M€).

Considérant le déploiement du réseau privé SFR

Suite à la procédure AMEL SFR, une révision du périmètre du projet FTTH a été faite pour respecter la réglementation en vigueur et engager la construction de 1 356 lignes FTTH supplémentaires réparties dans les communes de Langeron (10), Mars-sur-Allier (159), Saint-Firmin (80), Saint-Pierre-le-Moûtier (293), Saint-Sulpice (286), Tannay (528). Soit un total de 48 196 prises à produire par Nièvre numérique.

Le calendrier de déploiement de la convention AMEL de SFR est le suivant :

- 5 091 logements et locaux professionnels d'ici au 31 décembre 2020.
- 57 759 logements et locaux professionnels d'ici au 31 décembre 2021.
- 66 309 logements et locaux professionnels cumulés d'ici au 31 décembre 2022.

Un guichet sollicité par SFR et SFR FTTH est mis en place par le Conseil départemental pour faciliter l'instruction des demandes d'autorisations déposées par la société de construction SFR FTTH.

Une priorité de déploiement a été sollicitée pour les communes engagées dans des projets éducatifs, de santé, ou pour raccorder des entreprises : Bazoches, Corvol-l'Orgueilleux, Dirol, Dornecy, Dun-les-Places, Gouloux, Guipy, Lucenay-les-Aix, Millay, Murlin, Saint-Péreuse, Saizy, Saint-Brisson, Saint-Martin-du-Puy, Sougy-sur-Loire.

Cinq comités techniques SFR avec les directions de Nièvre numérique et du Conseil départemental ont été tenus en 2020. Un comité de pilotage a été tenu le 17 décembre 2020 au cours duquel SFR a présenté l'avancement de son projet de déploiement FTTH aux représentants du SGAR, du Conseil régional, du Conseil départemental et des EPCI.

La progression du projet SFR est également suivie par l'Agence du numérique et l'Arcep.

Au mois de janvier 2021, SFR a annoncé des études sur 89 communes et l'installation d'armoires optiques à Champvert, Guérigny, La Machine, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Révérien, Sougy-sur-Loire, Tannay, Verneuil.

Les premières constructions de lignes concernent les communes de Béard, Champvert, Dienne-Aubigny, Druy-Parigny, Fertrève, La Machine, Neuffontaines, Nolay, Prémery, Saint-Benin-des-Bois, Sainte-Marie, Saizy, Sougy-sur-Loire, Thianges, Trois-Vèvres, Urzy, Verneuil.

SFR a commandé la mobilisation d'un 1^{er} lot de 172 kilomètres de fibres optiques du réseau public NiverTel pour le raccordement de ses centraux optiques.

Considérant le FTTH en zone conventionnée Orange

La convention de suivi de déploiement cosignée en juin 2017 par l'Etat, le Conseil régional, l'Agglomération de Nevers et Orange prévoit 38 309 locaux à couvrir.

Les données du 3^{ème} semestre 2020 du site <https://cartefibre.arcep.fr/> indiquent la présence de 21 326 locaux raccordables dont 12 954 à Nevers, 2 659 à Varennes-Vauzelles, 1 621 à Fourchambault, 1 100 à Marzy, 968 à Coulanges-les-Nevers, 398 à Garchizy, 904 à Pougues-les-Eaux, 296 à Challuy, 275 à Sermoise-sur-Loire, 121 à Gimouille, 30 à Saincaize-Meauce.

La consultation du site [www.cartefibre.arcep](http://www.cartefibre.arcep.fr) permet de suivre l'évolution de déploiements du réseau fibre optique d'Orange et l'éligibilité au raccordement des locaux.

Considérant que pour l'ADSL-VDSL, Les opérations d'opticalisation en 2020 de centraux limités à 2 Mb/s n'ont pas été communiquées par Orange.

Les centraux de Bona (189 lignes), Diennes-Aubigny (124 lignes), Dun-sur-Grandry (142 lignes), Gien-sur-Cure (70 lignes), Saint-Franchy (58 lignes), Saint-Maurice (76 lignes) sont concernés par ce programme.

Concernant le THD Radio : Comme le souligne l'observatoire de l'Avicca, le très haut débit est accessible pour tous, sous réserve d'employer le bon mix technologique en attendant l'arrivée de la fibre. Ce sont 1,6 millions de foyers qui sont inéligibles à 30 Mb/s.

Le THD Radio concernait 16 départements en 2020 pour couvrir environ 450 000 foyers inéligibles au 8 Mbps filaire et environ 1 million de foyers inéligibles au 30 Mbps filaire.

21 départements supplémentaires, dont la Nièvre, disposent de réseaux WiFi/WiMAX dont la modernisation en THDRadio permet de fournir plus de 30 Mb/s.

Le déploiement en 2008 de 51 stations d'émissions radio wimax apporte déjà une connexion en haut débit aux entreprises et à plus de 3 000 Nivernais.

L'ARCEP a demandé de libérer avant le 13 octobre 2020 des bandes de fréquences radio qui seront utilisées par les opérateurs de téléphonie mobile pour la couverture 5G. Cette opération a été achevée dans les délais par l'utilisation d'une bande de fréquence de 30 mégahertz mise à disposition temporairement à NiverTel.

La nouvelle limite de la portée des signaux radio à 15 kilomètres est une contrainte qui nécessite une réorientation des antennes.

A cette occasion, Nièvre numérique, via son délégataire NiverTel, procède au renouvellement complet des antennes d'émission sur les pylônes et près de 1 500 interventions sur les antennes de réception radio chez les usagers.

Ces opérations sont en cours et financées par le Fonds de Réaménagement du Spectre FRS à hauteur de 4,3 millions d'euros.

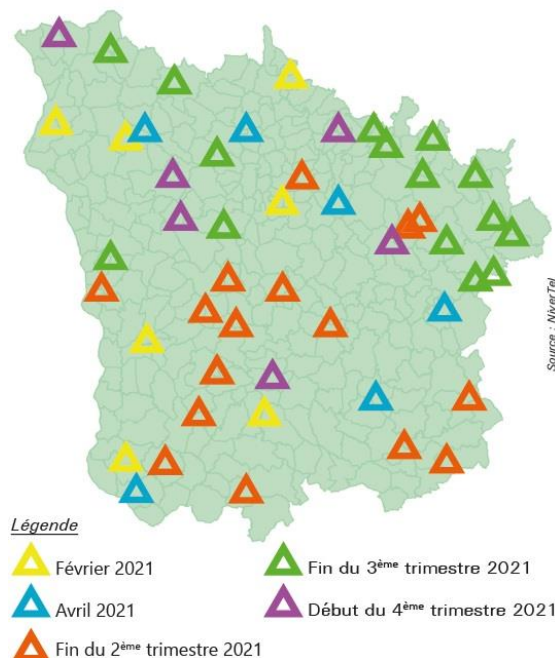
Les antennes installées sont de dernières technologies et permettent déjà un gain de performance de connexion internet avec des débits descendants de 16 Mb/s et 2 Mb/s montants. Pour atteindre des débits de 30 Mb/s (30 Mb/s descendant- 5 Mb/s montant) seuil du très haut débit, il est nécessaire d'augmenter l'alimentation de la bande passante des pylônes d'émission.

Dès le début de l'année 2021, ce sera effectif pour les abonnés des 14 sites déjà raccordés en fibre optique au réseau départemental.

En Février : Cosne-sur-Loire, Clamecy, Coulanges-les-Nevers, La Machine, Michaugues, Saint-Pierre-le-Moûtier.

En avril : Chantenay-Saint-Imbert, Château-Chinon, Corbigny, Donzy, Montigny-en-Morvan, Perroy, Vandenesse, Villiers-le-Sec.

Déploiement prévisionnel des équipements THDRadio



Pour les 37 autres sites, pylônes ou châteaux-d'eau, il faudra procéder au remplacement de 41 faisceaux hertziens avec des capacités de 100 Mb/s à 2 x 300 Mb/s. **Une inscription de 1 214k€ HT est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Principal pour le remplacement des faisceaux hertziens de collecte.**

La couverture THDRadio à 30 Mb/s sera achevée d'ici la fin de l'été 2021.

Suite à la réduction de 5 kilomètres de la portée du signal radio, une quinzaine d'antennes de clients ne sont plus éligibles actuellement. Les opérateurs fournisseurs d'accès internet (Ozone, Nordnet, Alsatis) se chargent de leur proposer une solution alternative avec des offres 4G fixe par les réseaux de téléphonie mobile ou des offres satellite.

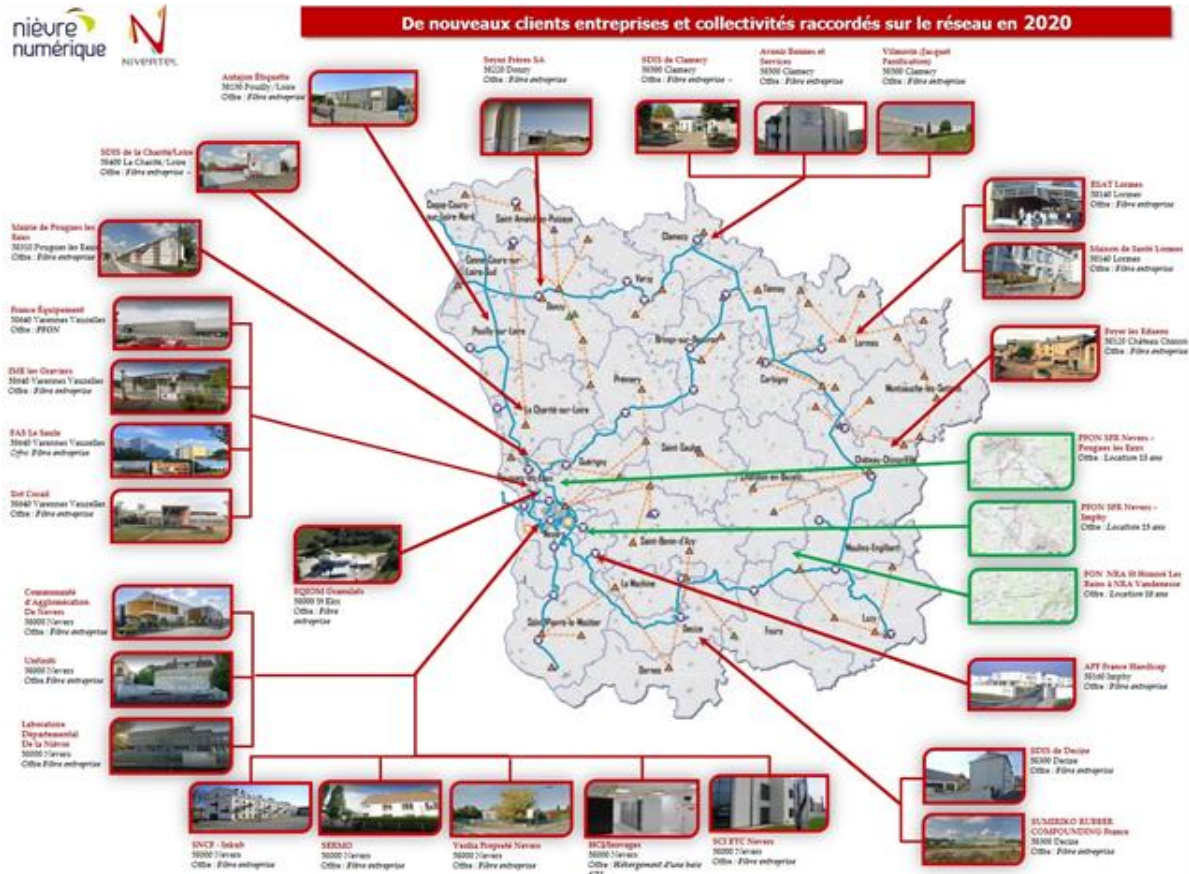
Une inscription de 283K€ HT est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Principal pour un pack de 5 micro-stations THDRadio prévu pour répondre à des besoins spécifiques de nécessité d'accès en très haut débit sur des zones de plusieurs dizaines de foyers.

Par ailleurs Nièvre numérique maintiendra sa participation pour permettre la gratuité de l'équipement et de la mise en services du THDRadio pour les particuliers. **Une inscription de 45 k€ HT en investissement du Budget Principal est prévue à cette effet.**

Considérant les Entreprises :

Les raccordements en fibre optique des entreprises nivernaises sont en croissance constante depuis 2010 et la présence du réseau public départemental contribue à une diversité des opérateurs et à l'accès à des offres concurrentielles. A noter qu'un nombre croissant d'entreprises situées dans Nevers Agglomération est raccordé par des opérateurs qui privilégient la qualité du réseau public départemental.

Au niveau des professionnels, ce sont plus de 500 sites privés et publics qui sont raccordés au réseau NiverTel avec une croissance régulière. De nouveaux opérateurs, clients du réseau départemental, proposent leurs services aux entreprises et collectivités nivernaises ce qui dynamise le marché local et accélère la migration des accès cuivre vers des raccordements fibre optique de type FTTO (fibre optique dédiée à l'entreprise).



Le Conseil régional accorde un soutien de 30% pour le raccordement en très haut débit des entreprises.

Pour les entreprises emblématiques très éloignées des infrastructures, les enjeux économiques et les emplois sont souvent au cœur des préoccupations locales et les communes Corvol-l'Orgueilleux, Dirol, Dornecy, Dun-les-Places, Saint-Brisson, Saizy, Sougy-sur-Loire ont été désignées comme prioritaires auprès de l'opérateur SFR.

Par ailleurs les raccordement au réseau départemental des zones artisanales de Langeron et St Pierre-le-Moûtier sont engagés et celui de Chantenay-Saint-Imbert coordonné avec les travaux de l'A77.

Une inscription de 121K€ HT est à prévoir en 2021 en section d'investissement du Budget Principal pour les zones artisanales.

Considérant le projet « Places de villages connectées » : Pour répondre aux besoins de connectivité dans les lieux publics, les lieux de passages, de rassemblement de la population locale ou des visiteurs touristiques, Nièvre numérique a lancé un programme de 40 places de villages connectées. Un seul code SSID et un seul login est nécessaire pour accéder aux places connectées en wifi et les vitrines tactiles complètent les informations des offices de tourisme.

Ce sont seulement 8 sites publics qui sont équipés en 2020 en wifi à très haut débit avec la possibilité de coupler l'installation avec une des 10 vitrines tactiles. 10 nouveaux sites au minimum seront engagés en 2021 et 5 vitrines. **Nous proposons de reporter sur le Budget Principal les crédits d'investissements prévus soit un montant de 102 HT k€.**

Les synergies avec les équipements déjà déployés dans les ports et les haltes nautiques du Canal du Nivernais seront développées avec l'agence départementale du tourisme de la Nièvre, notamment à travers un portail de services et un conseiller virtuel, projet PITACA.

Le financement des travaux est assuré par une partie du solde d'exécution reporté, le FEDER (53K€), l'Etat (115K€), la Région (1M€) le financement des intercommunalités (151k€) et le FCTVA (80k€).

Considérant les moyens opérationnels : La mise en œuvre du projet Nièvre Très Haut Débit, la programmation complexe, le suivi des chantiers, la coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés qui participent aux déploiements des réseaux de fibres optiques, mobilisent fortement le personnel du syndicat dans l'exercice de ses missions. Une internalisation des missions de maîtrise d'œuvre doit améliorer le pilotage des déploiements FTTH sur le département. La communication avec les territoires est à développer pour répondre aux nombreuses interrogations des Nivernais sur les modalités d'accès aux offres internet par fibre optique.

Richesses humaines

Le recrutement d'une personne en charge des relations avec les territoires et de la communication est inscrite pour une préparation des actions d'informations des habitants dans les phases de commercialisation des réseaux FTTH.

Le recrutement d'un ingénieur est en cours pour renforcer l'effectif du service technique et appuyer la maîtrise d'œuvre.

L'effectif de Nièvre numérique passerait alors à 9 salariés à plein temps, 1 temps partiel (4h), et un apprenti et une inscription de 543 k€ en charges de personnel sur le Budget Principal.

Les moyens de la logistique

Une évaluation des capacités d'hébergement et d'accès en mobilité aux données d'infrastructures sera examinée. Le renouvellement des matériels informatiques pour le traitement et le stockage de données, l'acquisition de solutions logiciels sont poursuivis pour maintenir l'expertise dans le traitement digital des projets. La sécurisation des données et une externalisation locale des sauvegardes de sécurité seront examinées et renforcées si nécessaires. Une étude sera engagée sur les conditions de mise à disposition de données en open data.

L'action de la communication

Le mix technologique du projet Nièvre Très Haut Débit et la présence de 4 sociétés d'exploitation de réseaux de fibres optiques doivent être expliqués et compris par les Nivernais. Des ressources sont à allouer pour la mise en place d'une communication sur plusieurs années à décliner par des actions, outils, supports et rencontres appropriées. Après une consultation en fin d'année 2020, une agence a été désignée pour l'actualisation du site internet Nièvre numérique. **Une inscription de 38 k€ HT est prévue en investissement et 35k€ HT en fonctionnement des Budgets pour les actions de communications.**

La coopération européenne

Nièvre numérique est lauréat de deux projets de coopération INTERREG EUROPE avec un projet nommé CARPE DIGEM concernant la dynamisation des écosystèmes d'innovation numérique et le second nommé ERUDITE sur les services numériques. Ces projets permettent de participer à un réseau d'experts européens qui travaillent sur le renforcement de la qualité de la programmation des fonds européens pour les écosystèmes numériques. **Pour 2021 nous avons programmé sur le budget principal une dépense de 343 k€ pour une recette de 473 k€ soit une valorisation de notre implication dans le dispositif à hauteur de 130 k€.**

Les compétences au sein du syndicat dans les domaines des usages et des services sont partagées avec les différents partenaires, financeurs, entreprises, bureaux d'études, exploitants, opérateurs, et reconnues à travers les projets engagés, les travaux accomplis, les animations d'ateliers et par son implication dans les instances nationales Avicca, Arcep, FNCCR. Des missions de conseils et d'expertises sont proposées qui bénéficient de soutiens par des financeurs publics et contribuent au développement de la Nièvre.

La présence du syndicat dans le département est un atout pour atteindre les objectifs du projet Nièvre THD dans les prochaines années.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- De prendre acte** des principales orientations fournies à ce stade de la préparation budgétaire 2021 et qui sont soumises à votre examen.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabrice BAZIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-06 DU COMITE SYNDICAL

**INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET
AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES ET TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES
A LA PASSATION ET A L'EXECUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DU
PROJET « NIEVRE TRES HAUT DEBIT » - DET – OPC -AOR**

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,	Yves Ribet,
Guy Hourcable,	Patrice Joly,
Jean-François Dubois,	Jean-Charles Brochard,
Bruno Millière,	Jean-Luc Gauthier,
Jean-Luc Vieren,	Bertrand Couturier,
Antoine Audoin Maggiar,	Sylvie Thomas
François Gautheron,	Jacques Mercier.
Nathalie Forest,	.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcable.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

:-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Cadre de référence

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L L.2122-21-1 et L.2122-22 ;
- ✚ Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 à 6, L 2124-2, L2125-1, R2121-1 à 6, R.2124-1 à 6, R2161-1 et suivants, R2162-13 et 14 relatifs à la passation d'un accord cadre à bons de commande, par appel d'offres ouvert,
- ✚ Vu la rapport N°6.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✚ De prendre note du lancement d'une procédure d'appel d'offre sans minimum sans maximum, pour la mise en place d'un accord cadre mono opérateur concernant la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'infrastructures optiques de communications électroniques, en génie civil souterrain (existants ou à créer) ainsi que sur supports aériens pour la mission « DET – OPC - AOR »,
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à signer le marché après décision de la Commission d'appel d'offres et tous les documents nécessaires à la passation comme à l'exécution du présent marché,
- ✚ D'autoriser le prélèvement des crédits de paiement sur le budget annexe de Nièvre numérique.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 15

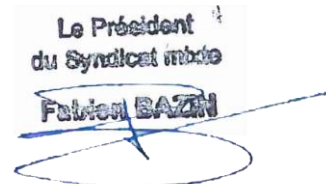
Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-07 DU COMITE SYNDICAL

**INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET
AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES ET TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES
A LA PASSATION ET A L'EXECUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DU
PROJET « NIEVRE TRES HAUT DEBIT » - VISA**

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,	Yves Ribet,
Guy Hourcabié,	Patrice Joly,
Jean-François Dubois,	Jean-Charles Brochard,
Bruno Millière,	Jean-Luc Gauthier,
Jean-Luc Vieren,	Bertrand Couturier,
Antoine Audoin Maggiar,	Sylvie Thomas
François Gautheron,	Jacques Mercier.
Nathalie Forest,	.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcabié.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

~::~::~~::~::~~

Cadre de référence

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L L.2122-21-1 et L.2122-22 ;
- ✚ Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 à 6, L 2124-2, L2125-1, R2121-1 à 6, R.2124-1 à 6, R2161-1 et suivants, R2162-13 et 14 relatifs à la passation d'un accord cadre à bons de commande, par appel d'offres ouvert,
- ✚ Vu la rapport N°7.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✚ De prendre note du lancement d'une procédure d'appel d'offre sans minimum sans maximum, pour la mise en place d'un accord cadre mono opérateur concernant la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'infrastructures optiques de communications électroniques, en génie civil souterrain (existants ou à créer) ainsi que sur supports aériens pour la mission «VISA»,
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à signer le marché après décision de la Commission d'appel d'offres et tous les documents nécessaires à la passation comme à l'exécution du présent marché,
- ✚ D'autoriser le prélèvement des crédits de paiement sur le budget annexe de Nièvre numérique.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 07 Avril 2021
DELIBERATION N°2021 – 08 DU COMITE SYNDICAL

Affectation du résultat – exercice 2020 Budget Principal



Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :





Fabien BAZIN
Guy HOURCABIE
Nathalie FOREST
Bruno MILLIERE
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins Communauté)
Sylvie THOMAS,
Antoine- Audoin MAGGIAR

Patrice Joly,
Pascale GROSJEAN
François GAUTHERON
Jean-Luc GAUTHIER
Yves RIBET
Jean-Charles ROCHARD

Etaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE

Cadre de référence

-  Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables,
-  Vu l'instruction comptable M52,
-  Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2020 du budget principal,
-  Vu la délibération approuvant le compte administratif 2020 du budget principal et constatant la conformité au compte de gestion,

✚ Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020,

✚ Vu le rapport N°1.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

✚ **D'affecter** le résultat positif de l'exercice 2020 en section de fonctionnement, d'un montant de 220 994.56 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2021 ;

✚ **D'affecter** le solde d'exécution positif de l'exercice 2020 en section d'investissement, d'un montant de 1 390 580.47 €, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2021.

✚

ADOpte :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 07 Avril 2021
DELIBERATION N°2021 – 09 DU COMITE SYNDICAL

Vote du Budget 2021 – Budget Principal

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :


Fabien BAZIN	Patrice Joly,
Guy HOURCABIE	Pascale GROSJEAN
Nathalie FOREST	François GAUTHERON
Bruno MILLIERE	Jean-Luc GAUTHIER
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins Communauté)	Yves RIBET
Sylvie THOMAS,	Jean-Charles ROCHARD
Antoine- Audoin MAGGIAR	

Étaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Cadre de référence

-  **VU** que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 52 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.

Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

-  **VU** le rapport n°2.

- ✓ Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2021 doivent permettre au syndicat Nièvre Numérique De mettre en place des technologies palliatives comme le THD Radio afin de desservir des locaux qui ne seront pas rapidement couverts par la fibre optique,
- ✓ De poursuivre, développer et accompagner les entreprises et la population dans la digitalisation, dans la dématérialisation des services publics,

- ✓ De mettre en place un Schéma Départemental des Usages et des Innovations Numériques (SDUIN) afin de soutenir et structurer des projets de digitalisation de services publics et de développer différentes filières (éducation, santé, tourisme, agriculture...);
- ✓ De poursuivre le programme « places de villages connectées » ;
- ✓ De participer aux travaux des réseaux de collectivités territoriales françaises et européennes pour encourager les coopérations politiques et les solidarités entre territoires ruraux sur les questions du très haut débit et des territoires intelligents,
- ✓ Et toujours d'exercer un contrôle financier, fiscal et juridique du contrat de concession et d'effectuer notre mission de contrôle de la qualité de service du réseau exploité par NiverTel.

Considérant que les dépenses de fonctionnement représentent 32.7 % du budget, soit 1 418 823.97 € (+13.94% par rapport au BP de l'année 2020), hors opérations d'ordre, se répartissant entre :

- ✓ Une inscription de 552 578.29 € (38,95% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 11 agents (un directeur des services, un directeur adjoint, deux ingénieurs, un assistant projets européens, une responsable administrative et financière, un technicien, une assistante, une assistante administrative, un recrutement en cours en charge de la communication et de la relation avec les territoires, un apprenti et un agent d'entretien (pour 4 heures par semaine)
- ✓ Une inscription de 270 100.10 € (19.04 % du budget de fonctionnement) en charges à caractère général du syndicat mixte telles que, Les charges fixes pour le fonctionnement du syndicat (loyers, fournitures, entretien, maintenance, frais de télécommunication, Assurances, déplacements...) représentent une inscription de 118 913.10 € ; des prestations de services tel la mise en place du Schéma départemental des usages et des innovations numérique (SDUIN), la mise en place de formations, les frais de contrôle pour les 2 Délégations de Services Publics, une veille juridique pour un montant de 104 500.00 € ; la démarche d'innovation ouverte et de design de nouveaux services pour préparer l'arrivée de la fibre se poursuivra et mobilisera une dépense de 6 000.00 € prise en charge par le projet CARPE DIGEM, des frais de communications (création et impression de documents) pour une somme 38 000.00 €, des prestations diverses pour une somme de 2 687.00 € (clé de signature certinomis, frais de restauration, reliure registre des délibérations).
- ✓ Une inscription de 497 556.00 € (35.06% du budget de fonctionnement) pour les autres charges de gestion courantes du syndicat mixte. Ces dernières se détaillent de la manière suivante : Une inscription de 6 500.00 € correspondant à l'adhésion du syndicat mixte, à la mission Ecoter, à l'AVICCA, à e-bourgogne et au Conseil de développement du Pays de Nevers Sud Nivernais, à la participation de Nièvre numérique à une assurance prévoyance pour les agents (SOFAXIS) ainsi qu'une prise

en charge du forfait plateau pour les agents déjeunant au restaurant administratif ; Une redevance de 14 000.00 € pour la gestion de la licence Wimax (dépense fixe compensée en recette de mise à disposition à NiverTel) ; Une inscription de 24 250 € pour les dépenses liées au versement des indemnités élus ; 452 804.50.00 € pour le remboursement des dépenses de nos partenaires européens dans le cadre des projets européens ERUDITE et CARPE DIGEM ; 1.50 € pour frais divers.

- ✓ Une dépense de 11.50 € correspondant aux pertes de change ;
- ✓ Une dépense de 6800.00 € correspondant à une régularisation de titre sur l'exercice 2020,
- ✓ Une inscription de 91 778.08 € pour des dépenses imprévues soit 6.91% des dépenses de fonctionnement hors opérations d'ordres.

CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement se montent à 1 534 824.93 € (27.66% du budget total) hors opérations d'ordre, correspondent à la participation statutaire des membres du syndicat 562 000.00 €, représentant 36.62% des recettes de fonctionnement (Conseil départemental de la Nièvre 355 000.00 € et EPCI 207 000.00 €) ; au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance Wimax : 14 000.00 € ; au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance pour frais de contrôle soit 25 600.00 € ; au versement de subventions de fonctionnement de l'Europe pour un montant de 560 431.04 € correspondant au remboursement des dépenses engagées pour les projets européens ERUDITE et CARPE DIGEM ; a notre excédent de fonctionnement pour un montant de 220 994.56 € ; au remboursement par le Budget Annexe des salaires et charges, à hauteur de 133 178.33 €, soit 100% de la masse salariale des deux ingénieurs et 70% du technicien ; au remboursement de 3 000.00 € pour l'emploi d'une apprentie, à la perception d'une redevance versée par Orange pour un montant de 15 621.00 € pour l'utilisation des infrastructures de la montée débit.

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement représentent 67.30% du budget soit 2 908 040.63 € hors opérations d'ordre (+1,06% par rapport à BP 2020), se répartissant entre :

- ↳ Des immobilisations incorporelles pour un montant de 214 342.40 € correspondant à 45 000.00 € pour l'inclusion numérique (participation au financement des terminaux WIMAX et satellites) ; à 121 440.00 € pour le raccordement des ZA de Langeron, St-Pierre-le-Moûtier , à la poursuite de changement des logiciels financier, ressources humaines et gestion de patrimoine pour un montant de 7 138.20 € et la refonte du site internet existant pour un montant de 38 764.20 € ; aux frais d'insertion pour les marchés pour 2 000.00 €.
- ✓ Des immobilisations corporelles pour un montant de 2 490 887.11 € (+ 30.46 % par rapport à l'année 2020) correspondant à 1 214 138.40 € pour l'installation d'équipement dans le cadre du THD Radio permettant une évolution des débits jusqu'à


30 Mb/s dès lors que les antennes émettrices seront raccordées par des liaisons très haut débit de fibre optique et des faisceaux hertziens de forte capacité ; 238 634.40 € pour l'installation de 5 micro-stations pour couvrir des poches ciblées de locaux composées d'exploitations agricoles, d'entreprises artisanales et de quelques foyers isolés qui ne sont pas couverts et ne seront pas desservis par des câbles de fibres optiques avant plusieurs années ; 920 414.31 € correspondant à des travaux de rénovation des réseaux existants ; 15 500.00 € à l'achat de matériels informatique et de téléphonie, remplacement de la station SIG devenue obsolète, 102 200.00 € pour le programme places de villages connectées, programme permettant de répondre aux besoins de connectivité dans les lieux publics, les lieux de passages ou de rassemblement de la population locale ou des visiteurs touristiques,

- ✓ à des dépenses imprévues pour la somme de 202 811.12 € à inscrire au chapitre 020.

CONSIDERANT que Les recettes d'investissement se montent représentent 2 792 039.67 € soit une hausse de 2.46% par rapport à l'année 2020 , hors opérations d'ordre, correspondent au FCTVA pour un montant de 80 000.00 €, aux subventions pour un montant de 1 321 459.20 €. Ces subventions concernent divers projets (115 904.00 € de l'Etat pour le solde du financement des travaux de montée en débit et l'inclusion numérique ; A la perception de 121 440.00 € de la communauté de communes Nivernais Bourbonnais pour le financement des travaux de raccordement en fibre optique des zones d'activité de Langeron, Saint-Pierre-le-Moûtier et Chantenay-Saint-Imbert , a la perception de 30 000.00 € des communautés de communes pour leur participation à l'achat de vitrines tactiles dans le cadre du projet places de villages connectés, à la perception de 1 000 615.20 € de la Région pour la réalisation des places de villages connectés et pour le THD Radio ; à la perception de 53 500.00 € de FEDER pour les places de villages connectées), à notre excédent d'investissement pour un montant de 1 390 580.47 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :


 **De retenir** au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré (dont opération d'ordre) à hauteur de 5 548 161.08 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 087 472.69 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 3 460 688.39 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 087 472.69 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 3 460 688.39 €,

Et par conséquent :

 **D'arrêter** les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 5 548 161.08 €,

 **De voter** le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
011	Charges à caractère général	270 100.10€
012	Charges de personnel et frais assimilés	552 578.29 €
65	Autres charges de gestion courante	497 556.00 €
66	Charges financières	11.50 €
67	Charges exceptionnelles	6 800.00 €
022	Dépenses imprévues	91 778.08 €
	Sous-total	1 418 823.97€
68	Dépenses d'ordre	374 753.37€
023	Transfert section investissement	293 895.35 €
	TOTAL	2 087 472.69 €
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
70	Produits des services	14 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 125 431.04 €
75	Autres produits gestion courant	174 399.33 €
002	Reprise par anticipation de l'excédent fonctionnement	220 994.56 €
	Sous-total	1 534 824.93€
	Recettes d'ordre	552 647.76€
	TOTAL	2 087 472.69 €
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	214 342.40 €

21	Immobilisations corporelles	2 490 887.11€
20	Dépenses imprévues	202 811.12 €
	Sous-total	2 908 040.63 €
	Dépenses d'ordre	552 647.76 €
	TOTAL	3 460 688.39€
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
10	FCTVA	80 000.00 €
13	Subventions d'équipement reçues	1 321 459.20 €
001	Reprise de l'excédent d'investissement	1 390 580.47€
	Sous-total	2 792 039.67€
	021 transfert section de fonctionnement	293 895.35 €
	Dépenses d'ordre	374 753.37 €
	TOTAL	3 460 688.39 €


- ✚ **D'adopter** le BP pour 2021, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ **D'autoriser** le transfert des salaires et charges concernant les 2 ingénieurs et le technicien en charge du FTTh pour un montant de 133 178.33 € représentant 24.10% de la masse salariale,
- ✚ **De donner** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :
 Nombre de voix pour : 13
 Nombre de voix contre :
 Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
 PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
 DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
 du Syndicat mixte
Fabien BAZIN



**REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 07 Avril 2021
DELIBERATION N°2021 - 10 DU COMITE SYNDICAL**

Affectation du résultat 2020 – Budget annexe

Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Guy HOURCABIE

Nathalie FOREST

Bruno MILLIERE

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins Communauté)

Sylvie THOMAS,

Antoine- Audoin MAGGIAR

Patrice Joly,

Pascale GROSJEAN

François GAUTHERON

Jean-Luc GAUTHIER

Yves RIBET

Jean-Charles ROCHARD

Étaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE

Cadre de référence

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables,
- ✚ Vu l'instruction comptable M52,
- ✚ Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2020 du budget annexe,
- ✚ Vu la délibération approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe et constatant la conformité au compte de gestion,
- ✚ Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020,
- ✚ Vu le rapport N°3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- +** **D'affecter** le résultat positif de l'exercice 2020 en section de fonctionnement, d'un montant de 442158.13 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2021 ;
- +** **D'affecter** le solde d'exécution positif de l'exercice 2020 en section d'investissement, d'un montant de 4 442 306.60 €, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2021.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13


Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN



**REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 07 Avril 2021
DELIBERATION N°2021 - 11 DU COMITE SYNDICAL**

Vote du budget 2021 – Budget annexe



Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Guy HOURCABIE

Nathalie FOREST

Bruno MILLIERE

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins

Communauté)

Sylvie THOMAS,

Antoine- Audoin MAGGIAR

Patrice Joly,

Pascale GROSJEAN

François GAUTHERON

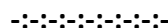
Jean-Luc GAUTHIER

Yves RIBET

Jean-Charles ROCHARD

Étaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE



Cadre de référence

✚ **VU** que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 4 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.

Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

✚ **VU** le rapport n°4.

✓ Considérant que le syndicat mixte a mis en place un budget Annexe et retenu la nomenclature comptable M4 pour le suivi des opérations budgétaires des services publics industriels et

commerciaux (SPIC) concernant la réalisation du réseau de communication électronique fibre optique (FTTH), conformément à l'article L.2224-1 du CGCT.

- ✓ Considérant que l'individualisation de la gestion d'un SPIC en budget annexe a pour objectif de dégager le coût réel du service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à son activité.
- ✓ Considérant que ce budget doit être équilibré en dépenses comme en recettes et est voté HT car soumis à la TVA.
- ✓ Considérant qu'afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature.

Considérant que les dépenses de fonctionnement représentent 1.1% du budget, soit 195 244.54 € (+ 66% par rapport au BP 2020) hors opération d'ordre se répartissant entre une inscription de 133 178.33 (68.21% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 3 agents ; une inscription de 32 725 € (16.76% du budget) en charges à caractère général du syndicat mixte telles que des prestations de services en communication pour 7 500€, 3 500€ correspondant aux frais d'électricité pour 19 shelters et 21 725€ pour des redevances voirie et de Gestion Electronique des Documents ; des charges financières pour un montant de 8 787.50 € correspondant aux intérêts de l'emprunt et à des charges exceptionnelles pour un montant de 3 000.00 € pour de possibles pénalités de retard appliquées en cas de dépôt tardif des Dossiers d'Ouvrages Exécutés ; des charges de gestion courante pour une somme de 3 932.00 € correspondant à une régularisation pour un trop perçu de TVA ; des dépenses imprévues pour un montant de 13 621.71 €.

CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement, sont de 778 200.60 € correspondant, au versement par la Société Publique Locale (SPL) des redevances, perçues en contrepartie de la mise à disposition de notre réseau FTTH, pour un montant total de 336 042.50 € ; à l'excédent 2020 de notre section de fonctionnement pour un montant de 442 158.10 €.

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement hors opérations d'ordres, représentent 98.09% du budget soit 17 360 032.86 € (-60,9% par rapport à 2020) se répartissant entre, un remboursement du prêt relais pour un montant de 3 700 000.00 €, Des immobilisations incorporelles pour un montant de 1 447 790.00 €(458 000.00 € correspondant aux frais d'étude pour le projet FTTH (DET – OPC – AOR + VISA), 70 000.00 € correspondant au paiement d'un AMO pour le suivi juridique, technique et économique du projet, des frais d'insertion pour les marchés pour 3 250.00 €, 916 540.00 € pour des frais de raccordement, des frais ENEDIS et location infrastructures d'orange (GCBLO), SIEEEN), Des immobilisations corporelles pour un montant de 1 167 000.00 € correspondant à l'activation du réseau, Des immobilisations en cours pour un montant total de 10 845 242.86 € correspondant aux travaux nécessaires pour continuer la production des prises FTTH, D'une participation financière de 200 000.00 € (solde participation capital de la SPL)

CONSIDERANT que Les recettes d'investissement pour un montant de 17 465 146.20 € correspondent, aux subventions des différents partenaires du projet Nièvre THD pour un montant total de 12 334 770.20 € (se répartissant ainsi :2 607450.20 € de l'Etat pour le financement des études et des travaux concernant le FTTH, 1 791 143 € de la région, à la perception de 3 800 450 € de la part des différents EPCI sur la base de 290€ par prise déployées, à la perception de 1 500 000 € du Conseil départemental, à la perception de 2 260 727.00 € de FEDER pour les travaux et les études concernant le FTTH, A la perception de 375 000 € concernant la refacturation de la redevance ENEDIS à la SPL BFC Fibre), au report de l'excédent

d'investissement pour un montant de 4 442 € 306.60 €, au transfert de la section de fonctionnement pour un montant de 688 069.40 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

✚ De retenir au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré à hauteur de 19 282 826.98 €
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 350 497.36 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 17 932 329.62 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 350 497.36 €
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 17 932 329.63 €,

✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 133 178.33 € soit un taux de 24.10 % de la masse salariale de trois personnes en charge de ce dossier.

Et par conséquent :

✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 19 282 826.98 €,

✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
011	Charges à caractère général	32 725.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 178.33 €
65	Autres charges de gestion courante	3 932.00€
66	Charges financières	8787.50 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00€
022	Dépenses imprévues	13 621.71 €
	<i>Sous-total</i>	<i>195 244.54 €</i>
68	Dépenses d'ordre	467 183.42 €
023	Transfert section investissement	688 069.40 €
	TOTAL	1 350 497.36 €
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
75	Autres produits gestion courant	336 042.50 €
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement	442 158.10 €
	<i>Sous-total</i>	<i>778 200.60</i>
	Recettes d'ordre	572 296.76
105	TOTAL	1 350 497.36

Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
16	Remboursement emprunt	3 700 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 447 790.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 167 000.00 €
23	Immobilisations en cours	10 845 242.86 €
26	Participations financières	200 000.00 €
	Sous-total	17 360 032.86 €
	Dépenses d'ordre	572 296.76 €
	TOTAL	17 932 329.62 €
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2021
13	Subventions d'équipement reçues	12 334 770.20 €
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	4 442 306.60 €
	Sous-total	16 777 076.80 €
	021 *	688 069.40 €
	Dépenses d'ordre	467 183.42 €
	TOTAL	17 932 329.62 €

✚ **D'adopter** le BP pour 2021, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,

✚ **De donner** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

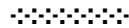
Affiché le



ID : 058-200002400-20210407-2021_11-BF

**REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 07 Avril 2021
DELIBERATION N°2021 - 11 DU COMITE SYNDICAL**

AVENANT N° 28 AU CONTRAT DE CONCESSION NIVERTEL



Le comité syndical, légalement convoqué le 30 Mars 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mercredi 07/04/2021 à 15H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Guy HOURCABIE

Nathalie FOREST

Bruno MILLIERE

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins

Communauté)

Sylvie THOMAS,

Antoine- Audoin MAGGIAR

Patrice Joly,

Pascale GROSJEAN

François GAUTHERON

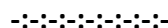
Jean-Luc GAUTHIER

Yves RIBET

Jean-Charles ROCHARD

Etaient Excusés : Bertrand COUTURIER, Vanessa LOUIS-SIDNEY, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Jean-Luc VIEREN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy HOURCABIE



Cadre de référence

- VU** le code général des collectivités (CGCT) ;
- VU** la délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;
- VU** l'avenant n°16 à la Convention de concession, qui introduit un dispositif de soutien à l'inclusion numérique visant à faciliter l'installation de ces solutions d'accès hertziennes et satellitaires pour les zones non ou mal desservies par les réseaux filaires ;
- VU** le contrat de concession et plus particulièrement l'article 3 « Services fournis aux Usagers » qui prévoit que le catalogue de services du Concessionnaire et ses conditions tarifaires favorisent le développement de nouveaux services et de la concurrence effective au bénéfice des Usagers du réseau

et indirectement des clients finaux. Le Concessionnaire a en charge de faire évoluer régulièrement le catalogue de services pour satisfaire, en permanence les besoins des usagers ;

✚ **VU** le contrat de concession et plus particulièrement l'article 33 « grille tarifaire » qui permet au Concessionnaire de proposer, à tout moment, à l'Autorité Concédante des modifications tarifaires pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques pour maintenir la compétitivité de ses prestations et de façon à assurer l'adaptabilité du service public délégué aux besoins de ses Usagers du Réseau ;

✚ **VU** les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession.

,

✚ **VU** le rapport n°5.

Le présent avenant a pour objet :

1) Evolution de la grille tarifaire de la Convention

Nièvre numérique dispose d'un Réseau numérique d'Initiative publique de première génération (RIP1 G) depuis le 6 octobre 2006 et dont le délégataire, NiverTel est une filiale d'Axione.

Dans le cadre des objectifs de son SDTAN visant à couvrir 100% de son territoire en FTTH, le syndicat a mis en œuvre :

- Une DSP d'affermage sur 46 000 prises confiée à la SPL BFC Numérique et par suite confiée en concession de services à Orange via BFC Fibre,
- Un AMEL sur 68 000 prises pour assurer la complétude du territoire. Celle-ci est confiée à SFR FTTH.

Pour déployer leurs 68 000 prises FTTH, SFR FTTH souhaite louer des fourreaux de NiverTel pour le passage des câbles de l'infrastructure optique mutualisée.

En conséquence le présent avenant au catalogue de services concernant le marché des Infrastructures introduit une offre d'accès au génie civil.

Par ailleurs les modifications apportées par le présent avenant au catalogue de services concernent :

- une évolution du tarif de collecte des offres Très Haut Débit Radio ;
- l'évolution de l'offre Ligne ADSL en application de la modification à la hausse des tarifs d'accès à la boucle locale cuivre appliquée par la société Orange mettant en oeuvre la décision n°2017-1347 de l'ARCEP en date du 14 décembre 2017.

2) Modification du dispositif de soutien à l'inclusion numérique

De plus, prenant acte de la modification du cadre national de soutien à l'inclusion numérique, et en particulier de la mise en place du dispositif « Cohésion Numérique » porté par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, les Parties ont convenues de modifier le dispositif de soutien à l'inclusion numérique introduit par l'avenant n°16 à la Convention de concession.

Ainsi, l'article 2.3 « Coûts des installations et des mises en service » de l'avenant n°16 à la Convention de concession est modifié comme suit :

« Sont éligibles les coûts des équipements de réception Internet par solution hertzienne (Wimax-LTE/4G fixe) ou satellitaire, ainsi que les frais d'installation et de mise en services afférents. »

De la même manière, le premier paragraphe de l'article 3 de l'avenant n°16 à la Convention de concession est modifié de la manière suivante :

« Nîèvre numérique se propose d'accompagner les habitants qui auront encore besoin de recourir à ces solutions d'inclusion numérique dans le cadre d'une participation publique équivalente à 150€ par client final. La participation publique annuelle maximale est fixée à 75 000€, correspondant à 500 clients finaux. »

Enfin, de la même manière, l'article 4 de l'avenant n°16 à la Convention de concession est modifié comme suit :

« Pour les clients ayant souscrit une offre de service auprès d'un opérateur usager du réseau public, NiverTel et/ou l'opérateur prend en charge les coûts résiduels de l'installation et de la mise en service de l'équipement à hauteur de 250€ par installation. »

En conséquence, l'annexe 3 de la Convention est remplacée par :

- une nouvelle annexe 3a intitulée « Catalogue de services et grille tarifaire» figurant en annexe 1 du présent Avenant ;
- une nouvelle annexe 3b intitulée « Catalogue de services et grille tarifaire d'Infrastructures » figurant en annexe 2 du présent Avenant.

APRES AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ **De prendre** acte des modifications présentées ci-dessus ;
- ✚ **De valider** le projet d'avenant n° 28 joint à cette délibération et ses annexes ;
- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre numérique à signer l'avenant n° 28 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution

ADOpte :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabrice BAZIN

